



Le Lauzet-Ubaye

**BULLETIN
MUNICIPAL**

JANVIER 2022



Évidemment, alors que la crise sanitaire continue de sévir, s'il y a un vœu à faire et un souhait à vous exprimer pour 2022 c'est bien d'être débarrassé de ce maudit virus. Ici aussi, dans la Vallée, il sévit, puisqu'à l'heure où ce bulletin se prépare, notre école communale est fermée.

Gestes barrière, vaccination, passe sanitaire. Ne les sous-estimez pas ! Protégez-les, protégez-vous !

Bienvenue aux nouveaux habitants et une pensée pour ceux qui nous ont quittés. L'ouverture de l'épicerie est un fait marquant de notre vie lauzetane, à nous tous de jouer le jeu pour qu'elle perdure.

Nous vous souhaitons une bonne année 2022 ! La nouvelle année ouvre une nouvelle page de notre existence. Que ce soit une année d'événements joyeux, de décisions réussies et de perspectives brillantes pour vous tous.

Et comme une évidence, bonne santé !

Bonne Année

Martine DOU CHABAS
et l'équipe municipale,
élus et agents de la commune.

Rédaction de ce bulletin

Martine Dou Chabas - Maire - Directrice de publication

Françoise Brun - Adjointe au Maire

Elisabeth Grégoire - Secrétaire générale

Céline Rradal - CCAS

Monique Dou - Association pour la Sauvegarde du Patrimoine du Lauzet-Ubaye

Eugène Gilly - Association Amicale des Fêtes du Lauzet

Mélissa Végara - Natura 2000

Mise en page & impression : Atelier Zen Arcade, Barcelonnette

Janvier 2022

RÉFECTION DE LA PISTE DE MONTAGNAC

suite aux intempéries du 10 mai 2021

Cet important dossier en attente d'autorisation de réalisation a bloqué la réalisation des autres projets communaux, puisqu'il a fallu engager des sommes importantes dès le mois de mai. Après les intempéries et les dégradations sévères de la piste, la commune avait envisagé la réfection de la piste de Montagnac par un enrochement et un passage à gué. Mais les services de la DDT s'y sont opposés. Suite à la visite de Mme la Préfète le 30 août 2021 sur les lieux, nous avons à nouveau proposé cette solution et attendu les autorisations.

Le 12 octobre 2021 une réunion sur site a pu rassembler tous les acteurs des différents services (DDT, ETAT, ONF, CCVUSP...) et un accord a enfin été entériné. Ensuite les démarches administratives (autorisations, dossier de demande de subvention) ont été effectuées et le chantier a pu commencer le 25 octobre 2021 pour s'achever le 17 novembre 2021.



L'investissement de la commune est à ce jour de 133 000€ TTC. Un dossier de demande de prise en charge partielle par le fonds de solidarité et une subvention DETR 2022 sont en attente d'acceptation et pourrait ramener l'autofinancement à 28 000€.

TOITURE DE LA MAISON FORESTIÈRE ET COLUMBARIUM

La toiture d'une partie des maisons forestières a été refaite pour un montant de 5 772.25 € HT, et au cimetière le Columbarium a été déplacé pour un montant de 4 105 € HT. Ces 2 opérations ont été subventionnées dans le cadre du FODAC 2020 (Fonds Départemental d'Aide aux Communes). L'opération est soldée et la subvention a été encaissée.

LA FONTAINE ET LES ANDRONES

Le dossier de demande de subvention répondant à un appel à projets sur le patrimoine rural a été approuvé par les élus de la Région et une subvention d'un montant de 12 380€ a été octroyée le 28 octobre 2021 pour une réalisation de travaux d'un montant de 30 950€ HT.

Ces travaux comportent la remise en état de la fontaine de la place du village, la réfection des passages pavés ainsi que la réalisation d'un dépliant touristique.

Les entreprises CAIRE et SCOP AMAK Alpes sont déjà programmées pour intervenir pour la deuxième quinzaine du mois d'avril 2022.

PURGE PARKING ROUTE DU VILLARD

La Préfecture nous demande de pratiquer des travaux de purge sur des terrains communaux dominant le parking au départ de la route du Villard.



L'ADRESSAGE QUÈSACO ?

L'adressage consiste à attribuer un nom à chaque voie ou rue de la commune et un numéro à chaque habitation ou entreprise pour obtenir une adresse normée.

À quoi cela sert-il ? • Rapidité d'intervention des services d'urgence aux domiciles • Rapidité d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre • Visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site (eau, accès...) • Efficacité de l'acheminement du courrier, des colis • E-commerce facilité • Optimisation des services • Services à la personne • Déploiements des réseaux (Eau, télécoms, fibre...) • Généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples.

Le conseil municipal a délibéré sur la nomination et aujourd'hui chaque rue de notre commune a un nom. Les plaques seront posées en début d'année. Viendra ensuite le numérotage des habitations et des bâtiments. L'installation, l'entretien, le changement des plaques de rues est à la charge de la commune. La numérotation est à la charge de la commune à la première installation seulement. Le propriétaire est ensuite chargé de son installation, de son entretien et renouvellement le cas échéant. Les propriétaires des immeubles ne peuvent s'opposer à l'apposition des plaques indicatrices de noms de rues ou de numérotation sur leurs immeubles.

LE BOUAS

Dans son rapport de 2016, la CRC (Cour Régionale des Comptes) prévoyait que sans locataire payant le loyer prévu pour couvrir les annuités des emprunts et les charges courantes, la Commune se trouverait dans une situation financière délicate. D'autant plus délicate que l'UTN (Unité Touristique Nouvelle) a été annulée par décision judiciaire en 2015 suite à la plainte de la FNE (France Nature Environnement) et que le camping n'a plus d'autorisation légale d'exploiter. Aujourd'hui seule une nouvelle autorisation légale peut « sauver le Bouas-saison 2 ». Pour ce faire, une étude paysagère vient d'être réalisée et un PA (Permis d'Aménager) vient d'être déposé en Préfecture.

Les dés sont donc maintenant dans les mains des décideurs de l'État.

LE LAC

Plusieurs arbres au bord du lac avaient été endommagés l'hiver dernier, après une chute de neige, ils avaient dû être abattus. Afin de maintenir l'ombrage tant prisé à la belle saison, nous en avons replanté quelques-uns. Plusieurs années seront sûrement nécessaires avant qu'ils n'assurent leur fonction, mais en remplaçant progressivement les arbres les plus anciens nous arriverons à conserver l'écrin de verdure qu'est le lac.



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Après avoir candidaté auprès de l'OFB, office français de la biodiversité, notre dossier a été retenu, nous avons ainsi obtenu une aide financière afin d'établir un atlas de la biodiversité communale. Cet atlas qui sera établi en partenariat avec le CEN PACA (conservatoire des espèces naturelles), devrait nous permettre d'avoir une meilleure connaissance de toutes les espèces animales et végétales qui enrichissent notre commune.

LE PLATEAU DE DORMILLOUSE

Classé Espace Naturel Sensible, site Natura 2000, site inscrit et Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, il abrite un complexe de zones-humides exceptionnelles. Malheureusement, ce site, et plus particulièrement ses habitats humides, est soumis à une pression de plus en plus forte due aux nombreux usages : pastoralisme, tourisme, station de ski, bivouacs, véhicules motorisés, alevinage, chasse, etc. Pourtant, ces habitats présentent un caractère rare et fragile et sont indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes. Ces milieux, au-delà d'abriter un très

grand nombre d'espèces patrimoniales dont certaines ne sont présentes que sur ce site à l'échelle de toute la région PACA, nous rendent un grand nombre de services gratuitement.

En effet, ces éponges naturelles limitent les crues l'hiver et restituent l'eau aux ruisseaux en été, évitant ainsi leur assèchement. Elles filtrent et épurent également les eaux de surface et sont de véritables puits de carbone limitant ainsi la pollution atmosphérique. Face au nombre croissant de dégradations sur le site, un certain nombre d'actions ont été entreprises depuis 2019



dans le cadre du plan de gestion Espace Naturel Sensible co-piloté par le Département, la commune du Lauzet-Ubaye et la CCVUSP. Ce plan de gestion, validé en comité de pilotage et décliné en 34 actions, vise la préservation et/ou la restauration de ces habitats naturels. L'une de ces actions concerne l'actualisation de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope datant de 1986, qui permettra de mieux gérer l'ensemble du site et les différentes activités, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et en adéquation avec les enjeux environnementaux actuels.

On rappelle que la circulation est **strictement interdite à tous les véhicules (y compris les ramasseurs de champignons, de myrtilles, les chasseurs, les pêcheurs...**



etc) sur le Plateau de Dormillouse, à partir de la plateforme de l'Ambouin, et tolérée pour les seuls ayants-droits munis d'une autorisation de la mairie mentionnant l'immatriculation du véhicule et à condition de ne pas quitter la piste officielle. L'OFB, l'ONF, la gendarmerie sont en mesure de verbaliser.

Les feux sont interdits dans toute la zone de Dormillouse et du Col Bas et les bivouacs sont interdits à proximité des zones humides (lacs, tourbières, rivières et ruisseaux).

DÉCHETS

L'emplacement réservé à cet effet, près des locaux techniques, accueille vos végétaux uniquement, bâches et sacs plastiques ne sont pas à laisser sur place.

Les encombrants (qui entrent dans votre voiture ou remorque) sont à transporter dans les déchetteries de la vallée et ne doivent en aucun cas être déposés aux services techniques. Il est aussi interdit de déposer des déchets, cartons, objets de toutes sortes autour des containers à ordures. S'ils ne rentrent pas dedans, ils sont à porter à la déchetterie.

SENS' ACTIONS

Avec l'aide de la CCVUSP et du pays SUD, l'été 2021 a vu naître le parcours Sens'Actions, qui par un circuit à travers les tunnels et les hameaux de la Roche et Roche Rousse nous propose de nombreuses informations (cachées) sur l'environnement et le village d'Ubaye avant la construction du barrage de Serre-Ponçon (à condition d'être muni d'une lampe électrique).

Un parcours ludique pour petits et grands.



Divers

UN COMMERCE QUI OUVRE !

C'était un projet de longue date de la commune de voir se rouvrir un commerce de proximité pour les Lauzetans et pour les visiteurs. La « Ferme aux saveurs » a répondu présent à la proposition de « ma boutique à l'essai », fédération qui permet de tester la faisabilité d'un commerce. 6 mois d'essai, renouvelable une fois et un réel accompagnement de la Fédération qui permet de se faire accompagner par un réseau d'experts et de partenaires acteurs du développement territorial. La commune de son côté s'engage à un loyer réduit qui ne devrait pas peser sur le chiffre d'affaires.

Virginie vous accueille donc au rez de chaussée de la maison Derbez en horaires réduits en saison hivernale. C'est à vous de jouer car c'est de vous tous que dépend la réussite de ce commerce et son installation définitive.

Mercredi : 9h30 à 12h30
vendredi : 14h30 à 17h30
samedi : 9h30 à 12h30
et 14h30 à 17h30
dimanche : 9h30 à 12h30

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque vous ouvre ses portes les mercredis de 17h à 19h et les samedis de 17h à 18h30.

Benoît vous propose ses services informatiques 2 mercredis par mois à 14h. Il vous conseille, répond à toutes vos questions et résout bon nombre de petits problèmes. N'hésitez pas à le rencontrer.

LES GITES COMMUNAUX

Depuis cette année, sans emprunt à rembourser, ils deviennent rentables ! le chiffre d'affaires pour 2021 est de 60 000€. Ils seront complets pour les fêtes de fin d'année et nos hôtes pourront profiter des travaux accomplis récemment : reprise des peintures et des équipements, remplacement à neuf de tous les matelas, grand nettoyage d'automne (rideaux, housses de canapé...etc). Un nouveau site pour la commercialisation a été conçu et sera en place dès le 1er janvier 2022. Les commentaires toujours très positifs de la clientèle prouvent que notre commune est appréciée pour son accueil et sa riche Nature.

Associations

LE CCAS INTERCOMMUNAL

Ubaye Serre Ponçon, le Lauzet Ubaye, Méolans Revel

Suite à la crise sanitaire, de nombreuses animations ont dû être reportées en début d'année notamment les voyages et grands repas. Cependant quelques animations ont quand même eu lieu.

En juin, nous avons effectué une rando photos en haute Ubaye. Une superbe journée à observer les nids d'aigles et différents animaux sauvages avec Gil Streichert, notre accompagnateur.

Des séances de marche nordique ont eu lieu sur les différentes communes au printemps avec notre animatrice sportive Laetitia Girard.

Une demi-journée d'initiation au VTT à assistance électrique sur la commune de Montclar s'est déroulée fin juin et a rassemblé une douzaine de participants.

Enfin, en septembre direction le Laverq pour une journée découverte du vallon présentée par Lucien Tron, suivi d'un succulent repas au gîte servi par Justine et Nicolas les gérants. 40 personnes étaient présentes.

Les visites à domicile sur les communes ont repris pour échanger, ou pour des aides diverses d'ordre administratif. Les transports pour raison médicale chez les spécialistes à Gap, ou pour aller faire des courses ont re-



Sortie au Laverq



Sortie avec Gil Streichert

pris également. Toutefois le nombre de personnes transporté est limité à 4 maximum afin de respecter la distanciation. Le port du masque est obligatoire. Le mini bus du CCAS est désinfecté après chaque transport par mes soins.

N'hésitez pas à me contacter pour vous aider dans vos démarches administratives ou pour des déplacements dans la mesure où vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge par la sécurité sociale.

Céline 04 92 81 94 08
ou ccas.meolansrevel@orange.fr

Animations à venir

JANVIER 2022

élection des reines et rois de 2022, galettes et belote. Le Lauzet Ubaye.

FÉVRIER

projection diaporama, « Cuba » par Jean Navarrete, La Fresquièrre.

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU LAUZET UBAYE

Cette année encore -à cause des contraintes liées à la situation sanitaire- l'ASPLU n'a pas pu conduire tous les événements envisagés et notamment organiser le repas sur la Place du village. Toutefois ...

Le projet quasiment abouti de la valorisation des chapelles de l'adroit a été poursuivi avec la réinstallation après nettoyage et restauration du matériel religieux de la chapelle de Dramonasc.

Il reste à terminer de la même manière celle de Costeplane dès que le crépi aura été repris (des défauts lors de la 1^{ère} réalisation sont à corriger).

Grâce aux dons lors du décès de Madame Lucca, une fontaine a été achetée par l'Association, puis installée par des bénévoles de l'ASPLU et de la commune au cimetière lors de la journée de l'écotourisme. Elle offre aux passants et aux visiteurs du cimetière de l'eau fraîche et potable sans gaspillage.

L'ASPLU a également participé à la rédaction des fiches du Parcours Sens'ac-tion « Le Village disparu » (entre la Roche et Roche Rousse) avec le Pays Sud ; Un concert -accordéon et flûte- a aussi été organisé dans l'Eglise le 31 juillet ;

En 2022, l'ASPLU organisera en février une journée de fabrication de pâtes fraîches à la main suivie de leur dégustation, avec le concours des « Gueules enfarinées » et le repas sur la Place, si la situation sanitaire le permet. Elle ré-digera également les textes et illus-trations pour des tables de lecture qui pourraient être installées auprès des sites classés du village (Pont Ro-main, Lac, Cascades de Costeplane, Voie, Pas de la Tour).

Créée en 1992, cette association a pour objet l'entretien, la conserva-tion et la mise en valeur du patri-moine du territoire du Lauzet Ubaye. Présidée à sa création et pendant de nombreuses années par Madame Nesta Escavy, puis par Nicole Ber-nard de 2010 à 2017, cette associa-tion est actuellement présidée par Jean-Michel Rondon. Le bureau est composé, outre le Président, de Paul Fabre (vice-président), Nicole Bernard (trésorière), Louise Fabre (trésorière adjointe), Monique Dou (secrétaire) et Michel Baudry (secré-taire adjoint).

Cette association est ouverte à tous ceux que les patrimoines du Lauzet-Ubaye intéressent. La cotisation est pour cette année de 10 €.



Chapelle de Dramonasc

L'ASSOCIATION AMICALE DES FÊTES DU LAUZET

L'ensemble des membres du bu-reau est désolé de ne pas avoir pu mettre en œuvre les animations cette année 2021 pour les raisons de covid et les directives de l'état, préfectorales et municipales. Nous restons à votre entière dis-position pour toutes idées d'ani-mations ; toujours dans le respect des gestes barrières. Nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Eugène GILLY, président
06 09 44 90 69 - gilly.gilly@sfr.fr
Jérôme PONS, secrétaire
06 01 30 71 68 - jejepon@gmail.com

Je m'inscris au **système d'alerte** de la Vallée de l'Ubaye

Pourquoi et comment je m'inscris ?

Vous résidez sur le territoire de la communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) ou vous y travaillez sans y résider et vous souhaitez être alerté en cas de risque naturel, sanitaire ou technologique ?

Dans ce cas, 2 solutions s'offrent à vous :

- **Rendez vous sur le site de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye (CCVUSP) à l'adresse suivante ccvusp.fr rubrique Téléalerte ou flashez le QR Code au dos de ce document** et remplissez le formulaire pour chaque adulte du foyer ou de l'entreprise.

Vous pouvez modifier vos coordonnées à tout moment ou vous désinscrire par vous-même via le formulaire à l'aide de l'adresse courriel et du mot de passe fournis lors de l'inscription.

- **Renseignez le bulletin d'inscription papier, au verso**, et retournez-le à votre mairie.

En cas d'alerte, la mairie de votre commune adressera un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes inscrites sur la plateforme.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la Vallée de l'Ubaye (CCVUSP). Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Fiche d'inscription

Au service d'alerte de ma Commune



Cette fiche est à envoyer ou à déposer en mairie

Je soussigné (nom en majuscule),

Prénom

Demeurant (adresse)

Code postal/Ville

Souhaite bénéficier du système d'information mis en place par ma commune

POUR ÊTRE ALERTÉ par :

Message vocal :

N° de téléphone n°1 : N° de téléphone n°2 :

N° de téléphone n°3 : N° de téléphone n°4 :

Pour recevoir des SMS :

N° de mobile n°1 : N° de mobile n°2 :

Courriel :

Adresse Courriel 1

Adresse Courriel 2

Fait à le Signature

Informations complémentaires :

Fonction :

Type de destinataire : Particulier Établissement recevant du public

Je souhaite recevoir les alertes : En italien En anglais

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le délégué RGPD de la CCVUSP, que vous pouvez joindre par courriel à l'adresse suivante : info@ccvusp.fr
Ces données sont collectées afin de vous abonner et vous adresser des alertes à la population. Vos données sont destinées aux services en charge de la diffusion de ces alertes. Elles sont hébergées en environnement hautement sécurisé par son sous-traitant ciitélécom. Les services en charge du support informatique du RGPD de la CCVUSP peuvent également accéder à ces données, aux seules fins de gestion et maintenance informatique.

Les données collectées seront conservées pendant la durée de votre inscription au service.

Conformément à la réglementation applicable* en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel à l'adresse du responsable des traitements indiqués précédemment, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles (info@ccvusp.fr) ou auprès de la CNIL.

Il est rappelé que toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

*Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à partir du 25 mai 2018, dit règlement général sur la protection des données (RGPD)

Je déclare accepter que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées et traitées comme défini ci-dessus.